

Chargé(e) de diagnostic adresse (terrain et bureau)

Filière / Catégorie / Grade : Filière technique Catégorie B ou C (selon profil) Cadre d'emplois : Technicien territorial / Adjoint technique territorial + filière administrative

Temps de travail hebdomadaire : 35h

Contrat de 3 mois : du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026.

Selon le profil d'autres missions pourront être confiées à l'agent recruté, les missions complémentaires seront le renfort au coordonnateur communal dans le cadre de l'organisation du recensement et de l'archivage en mairie. Pour cela le contrat de travail pourra être prolongé dans la limite de 6 mois maximum.

Rémunération : selon profil

Missions

- Responsable de la qualité et de l'exhaustivité des données adresses collectées et transmises.
- Participation à la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) et à sa transmission à la Base Adresse Nationale (BAN).
- Interface entre les services municipaux, les élus, les habitants et les partenaires externes liés à la thématique (exemple : DGFIP, INSEE, SDIS, opérateurs de fibre, etc.).
- Travail en autonomie sur le terrain et en bureau, sous la supervision du responsable du service et de l'adjoint référent
- Accompagnement technique et thématique assuré par le Pôle Marennes Oléron

Relations fonctionnelles

Internes :

- Service urbanisme, services techniques, agent en charge du recensement, élus référents.
- Agents en charge de la voirie, du cadastre.

Externes :

- Agents en charge du système d'information géographique (SIG).
- Habitants, entreprises, prestataires (géomètres, opérateurs de réseaux).
- Partenaires institutionnels : DGFIP, INSEE, SDIS, EPCI, autres communes.

Moyens techniques mis à disposition

- Matériel informatique : ordinateur portable, téléphone portable, logiciels SIG (GEO), tablette terrain, GPS, carte
- Accès aux outils nationaux : Base Adresse Nationale, validateur BAL.
- Véhicule de service pour les déplacements sur le terrain.
- Matériel de mesure (roulette).

Détail des missions et activités du poste

1. Diagnostic terrain des adresses

- **Repérage et vérification** des voies, lieux-dits et numéros d'adresses sur le territoire communal.
- **Identification des anomalies** : adresses manquantes, numérotage incohérent, noms de voies erronés ou non conformes aux panneaux.
- **Recueil des informations** auprès des habitants, des services municipaux et des documents existants (cadastre, plans, délibérations).
- **Signalement des discontinuités** dans la numérotation ou la dénomination des voies.
- **Géolocalisation** des points d'adresse (entrée, délivrance postale, bâtiment).

2. Analyse et traitement des données en bureau

- **Saisie et mise à jour** des adresses dans l'outil le SIG, selon le format Base Adresse Locale (BAL).
- **Vérification de la cohérence** des données : respect des règles de nommage, de numérotage (continue ou métrique), et des positions (entrée, bâtiment, parcelle).
- **Croisement des sources** : confrontation des données terrain avec les fichiers existants (BAN, cadastre, etc.).

3. Transmission et communication

- **Publication des mises à jour** dans la Base Adresse Nationale.
- **Rédaction de préconisations** sur l'état de l'adressage et les actions correctives à engager.
- **Information des administrés** : échange orale, courriers.
- **Lien avec les partenaires** : transmission des fichiers aux services concernés (DGFIP, INSEE, SDIS, opérateurs de fibre).

4. Sensibilisation et accompagnement

- **Formation des agents municipaux** aux outils et bonnes pratiques de l'adressage.
- **Accompagnement des élus** dans la prise de décision relatif à l'adressage.
- **Communication** auprès des habitants et des entreprises sur les changements d'adresse.
- **Proposition d'améliorations** pour optimiser la qualité et l'exhaustivité des adresses.

Compétences requises

Savoirs :

- Connaissance des règles d'adressage légal (loi 3DS, décret 1994, format BAL).
- Maîtrise des outils SIG et de l'éditeur.
- Notions de toponymie, de voirie et d'urbanisme.
- Connaissance des acteurs et enjeux liés à l'adresse (secours, fibre, services postaux).

Savoir-faire :

- Méthodes de diagnostic terrain et de recueil d'informations.
- Utilisation des outils numériques (SIG, GPS, tablette, ordinateur, validateur BAL).
- Animation de réunions et sensibilisation des publics.

Savoir-être :

- Rigueur et sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en autonomie et en équipe.
- Qualités relationnelles (écoute, pédagogie, diplomatie).
- Adaptabilité et réactivité face aux évolutions du territoire.

Conditions et contraintes d'exercice

- Déplacements fréquents sur le terrain, parfois en conditions météorologiques variées.
- Respect des délais légaux pour la transmission des données.
- Gestion de situations parfois complexes (conflits de nommage, réticences des habitants).

Diplômes et expérience

- Niveau Bac à Bac+2/3 en urbanisme, géomatique, aménagement du territoire ou domaine connexe.
- Expérience souhaitée en collecte de données terrain, gestion de bases de données ou SIG.
- Permis B indispensable.